



Évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence

« Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l'école ». (LIP, art. 81.3)

Tenir compte des sections concernant les actes de violence à caractère sexuel dans l'évaluation de votre plan de lutte. Et, de la section en ce qui a trait à l'intimidation ou à la violence basée sur des **motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale.**

Nom de l'établissement : École de l'Expédition

Date d'évaluation du plan de lutte : 15 juin 2026

Date du CE : 16 juin 2026

Année scolaire : 2025-2026

Évaluation des éléments du plan de lutte

Analyse de la situation de l'école

Pistes de questionnement :

- Le portrait de situation est-il toujours représentatif de la réalité actuelle ?
- Y a-t-il eu des changements importants dans l'environnement de l'école qui pourraient modifier le portrait de situation ?

Commentaires :

Portrait similaire : changement de direction et de personnel. Ajout de quelques élèves avec portrait de comportements à risque. L'arrivée de nouveaux élèves vient toujours avec une adaptation et des interventions qui doivent être faites auprès de chacun des groupes.

L'école de l'Expédition a changé de bâtiment. L'école est maintenant située dans un seul bâtiment avec une cour beaucoup plus grande. Le bâtiment est aussi partagé entre deux administrations scolaires. Ce ne sera plus le cas en 26-27.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☒

Modifications à apporter : Changer le portrait pour l'année 2026-2027

Mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures choisies ont-elles été mises en place ?
- Les mesures ont-elles été efficaces ? Quels ont été les effets ?

Commentaires : Objectif 1 : Il n'a pas été possible de reconnaître et documenter 100 % des événements de violence. Ceci est dû au changement de plateforme et au changement de personnel en cours d'année. Beaucoup moins d'événements ont donc été documentés. Pour ce qui est de l'intimidation, il a été possible de mettre fin rapidement aux situations observées comme ces dernières ont été rapidement identifiées et prises en charge.

Objectif 2 : Il n'a pas été possible d'avoir les ateliers de prévention à la violence prévues étant donné que l'organisme ciblé a priorisé des écoles avec qui il n'était encore jamais intervenu. Par contre, des formations offertes par la TES ont été faites avec les élèves de 1-2^e année. Ces formations portaient sur la résolution de conflit, l'estime de soi, la communication, les émotions et la gestion de la colère.

Objectif 3 : Le sentiment de sécurité des élèves et des parents ont été augmentés.

Les mesures prévues ont été mises en place, mais certaines doivent être peaufinées et reconduites tel que : une formation sur la surveillance active pour tous les intervenants, un duo-tang clé en main pour tous les intervenants et les remplaçants (code de vie, matrice de comportement, résumé du plan de lutte, échelle d'intervention, etc.). Des adaptations des mesures ont aussi dû être faites dû au changement de réalité du milieu. Les mesures en lien avec les mécanismes de résolution de conflit et l'établissement de normes claires en lien avec la matrice de comportement ont été observés. En effet, il est possible de voir dans les résultats de sondage des 4-5-6 qu'ils perçoivent que le milieu scolaire offre des balises claires et que leurs pairs sont en mesure d'utiliser les étapes de gestion de conflits de façon.

- Les mesures tiennent compte des priorités ? Si oui, comment ?

Oui, car elles sont basées sur les résultats obtenus dans les sondages de climat et sur les observations du baromètre.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☒

Modifications à apporter : Relancer les organismes comme l'Escouade pour l'enfance et Tangage, faire les ateliers vers le Pacifique, formation pour les intervenants en lien avec la surveillance active et création d'un duo-tang clé en main pour les nouveaux arrivants et les intervenants.

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

Pistes de questionnement :

- Les mesures facilitent-elle la participation des parents ?
- Les parents sont-ils bien informés ?

Commentaires :

L'utilisation de la nouvelle plateforme (SOI) ne permet pas aussi facilement de communiquer les événements liés aux événements comportementaux.

Quelques informations telles que la transmission du plan de lutte et les différents travaux fait en lien avec le programme SCP ont été fait, soit par l'agenda ou par le Classroom école.

Aucune formation spécifique n'ont été offertes aux parents.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☒

Modifications à apporter :

Définir davantage le type de formations souhaité par les parents en lien avec cette thématique. Nous aimerions qu'il y ait une façon que la plateforme SOI communique avec les parents par courriel.

Modalités applicables pour signaler une situation de violence ou d'intimidation ou pour formuler une plainte

Pistes de questionnement :

- Quelles modalités sont utilisées ?
- Les modalités sont-elles efficaces et suffisantes ?
- Les modalités ont-elles été diffusées ?
- Est-ce que les actions à réaliser par le personnel scolaire en lien avec la procédure du traitement des plaintes sont connues ?

Commentaires :

Actuellement les signalements sont fait directement auprès de la TES et ou auprès de la secrétaire qui les envoie à la TES par la suite. La direction est aussi contactée lors de ces différents signalements.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☒

Modifications à apporter :

Transmettre un formulaire à cet effet aux parents.

Mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte de d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures mises en place sont-elles efficaces et suffisantes ?

Commentaires :

Étant donné la modification des locaux en lien avec les rénovations en cours il n'était pas toujours facile d'offrir un endroit confidentiel et adéquat étant donné la mixité d'utilisation du local TES qui était à la fois la salle de dîner et la salle de photocopieuse. L'aspect de confidentialité devrait être revu auprès des enseignants en lien avec la communication des événements auprès des parents et autres intervenants. Les pratiques divergent d'un intervenant à l'autre.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☒

Modifications à apporter :

Établir un protocole de confidentialité auprès de tout les intervenants.

Actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est signalé ou qu'une plainte est transmise à l'établissement par le protecteur régional de l'élève

Pistes de questionnement :

- Est-ce que tous les membres du personnel mettent en place les actions rapidement et efficacement ?
 - Est-ce que le guide ou le protocole d'intervention pour les actes de violence à caractère sexuel est connu de tous ?
-

Commentaires :

Les mesures à mettre en place en lien avec l'intimidation sont bien connus et mis en place de façon efficace. Celle en lien avec la violence l'est moins dû à leur caractère parfois plus varié et complexe. Un outil d'intervention gradué a été mise en place par la TES afin de rendre les interventions à faire beaucoup plus claires et précises. Une explication plus détaillée des étapes qui suivront pour la prise en charge de la situation doit davantage être faite auprès des élèves touchés.

Il serait aussi pertinent comme mentionné plus tôt d'avoir un résumé du guide en lien avec le protocole d'intervention pour les actes des violence à caractère sexuel. Ces documents sont souvent chargés et volumineux ce qui rend leur utilisation beaucoup plus fastidieuse.

Le suivi laisse aussi à désirer lors des changements de personnel donc il serait important d'avoir une façon claire et efficace de consigner ces événements afin que ces derniers soient bien pris en charge par les intervenants touchés et par le comité de veille.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☒

Modifications à apporter :

Trouver une façon de faire pour assurer un meilleur suivi.

Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime ainsi qu'à un témoin ou à l'auteur d'un acte d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ? À développer des compétences dans leur pouvoir d'agir ?
 - Les mesures aident-elles les auteurs à apprendre de nouveaux comportements et de nouvelles compétences ?
 - Les mesures soutiennent-elles les témoins selon le rôle qu'ils ont joué ?
-

Commentaires :

Oui ces mesures sont mises en place et sont efficaces. Une explication plus détaillée des étapes qui suivront pour la prise en charge de la situation doit davantage être faite auprès des élèves touchés.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Sanctions applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ?
- Les mesures aident-elles à diminuer ou éliminer les comportements inappropriés et en apprendre de nouveaux ? (Comportements de remplacement)
- Les mesures permettent-elles à l'auteur de réparer ses gestes ?

Commentaires :

Les mesures préalablement disponibles dans le plan de lutte étaient floues et imprécises. Un document plus descriptif a été créé afin de guider davantage les intervenants.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☒

Modifications à apporter :

Inclure le nouveau document dans la section sanctions disciplinaires.

Mesures de suivi afin de s'assurer que la situation est bien réglée et que les élèves impliqués sont en sécurité

Pistes de questionnement :

- Les mesures sont-elles appliquées systématiquement et de façon efficace ?
 - La consignation des événements et des interventions a-t-elle été réalisée ?
-

Commentaires :

Les mesures sont appliquées de façon systématique mais la consignation des événements représente un défi depuis l'arrivée du nouveau logiciel et dû au changement de personnel.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☒

Modifications à apporter :

Il faut trouver une meilleure façon de consigner les événements de violence et d'intimidation et prévoir des comités de veille plus récurrents.

Une section distincte du plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être consacrée aux actes de violence à caractère sexuel.

1° des activités de formation obligatoires pour les membres de la direction et les membres du personnel ;

Pistes de questionnement :

La formation a-t-elle été offerte à l'ensemble du personnel ?

La formation est-elle disponible en cours d'année pour le nouveau personnel ?

A-t-on un registre de qui a suivi la formation ?

Commentaires :

La formation n'a pas été offerte cette année et n'a pas été offerte aux nouveaux internants qui sont arrivés en cours d'année.

2° des mesures de sécurité qui visent à contrer les violences à caractère sexuel.

Pistes de questionnement :

- Les mesures de sécurité sont-elles appliquées tel que prévu dans le plan de lutte ?

Commentaires :

Le contenu obligatoire en éducation à la sexualité a été fait et des intervenants externes sont venus offrir des ateliers en classe.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter: Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Conditions de mise en œuvre

	À maintenir	À bonifier	À prioriser
Les conditions de mise en œuvre sont mises en place.	☐	☒	☐
Le personnel est mobilisé.	☐	☒	☐
Une vision commune est partagée par l'équipe-école.	☒	☐	☐
Le plan de lutte est arrimé au projet éducatif.	☒	☐	☐
Un comité représentatif du milieu est formé et est actif.	☐	☒	☐
Du temps est dégagé pour élaborer et réguler le plan de lutte.	☐	☐	☒
Le portrait de situation correspond à la situation actuelle.	☐	☒	☐
Il est réaliste de mettre en place l'ensemble des moyens choisis.	☒	☐	☐
Les moyens ciblés répondent aux besoins réels de l'école.	☒	☐	☐
Les élèves sont impliqués.	☒	☐	☐
Une bonne collaboration est établie entre les membres du personnel.	☐	☒	☐
Une bonne collaboration est établie avec les parents et/ou les partenaire.	☐	☒	☐

Adopté le 16 juin 2026

No de résolution : CEE-2025-2026-48

